

Documents à l'attention du Professeur Principal (2 pages)

Objet :

Admission en Première année de CAP A.E.P.E. (Accompagnant Educatif Petite Enfance) –
anciennement CAP Petite Enfance

Madame, Monsieur,

Certains de vos élèves sont attirés par la section CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance.

Nous vous adressons donc ce courrier pour vous rappeler que **certains critères sont indispensables pour réussir dans cette section qui se déroule en deux ans :**

- un comportement et une attitude corrects :

Nos élèves effectuent des stages dans les milieux de la petite enfance (école, crèche) et doivent de ce fait, être irréprochables.

- une assiduité aux cours et en stage sans faille :

Seul un travail **régulier et approfondi** permettra aux élèves de réussir un diplôme professionnel et leur permettra d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour devenir un professionnel de la petite enfance. De plus, les absences en stage entraînent une non validation du diplôme.

La motivation à s'occuper d'enfants ne peut à elle seule justifier d'une admission en CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance. L'élève doit envisager un projet professionnel et doit réaliser qu'il s'engage dans une voie qui nécessite du sérieux et de la rigueur.

Nous vous adressons ci-joint un tableau à compléter par le Professeur Principal et à nous retourner avant l'entretien **dès que possible** (document important pour notre commission de choix des dossiers).

Nous vous remercions pour votre collaboration efficace dans l'intérêt des élèves.

Nous vous adressons, **Madame, Monsieur,** nos sincères salutations.

Mme GOGLIA
Adjointe de Direction